

<https://www.snetap-fsu.fr/Devenir-secretaire-administratif-ves-concours-communs-a-plusieurs-ministeres.html>



Devenir secrétaire administratif.ves : concours communs à plusieurs ministères



ers - Administratif.ve - Non titulaires, actualités -
Date de mise en ligne : jeudi 8 février 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Depuis 2015, le ministère chargé de l'agriculture offre des postes aux concours externes et internes communs de secrétaire administratif de classe normale pilotés par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et mis en oeuvre par le ministère de l'éducation nationale :

- ces concours sont organisés par les rectorats d'académie (ministère de l'éducation nationale) ;
- les candidats doivent classer les différents ministères et administrations par ordre de préférence lors de leur inscription ;
- les candidats sont affectés en fonction de leur rang de classement et de leurs voeux.
L'attention des candidats est appelée sur le fait que les postes offerts par le ministère de l'éducation nationale sont implantés dans le ressort géographique de l'académie. Ceux des autres administrations sont implantés dans le ressort de la région administrative, voire de l'ensemble du territoire y compris en outre-mer.
Pour la session 2018, les concours communs de recrutement permettent d'intégrer les corps suivants :
- secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- secrétaires administratifs relevant du ministère de l'économie et des finances ;
- secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;
- secrétaires administratifs du ministère de la défense ;
- secrétaires administratifs du ministère de la justice ;
- secrétaires administratifs du Conseil d'État et de la Cour nationale du droit d'asile,
- secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;
- secrétaires administratifs du ministère de la culture ;
- secrétaires administratifs de l'Office national des forêts ([ONE](#)) ;
- secrétaires d'administration de la Caisse des dépôts et consignations.

Les registres d'inscription aux concours organisés au titre de la session 2018 sont ouverts jusqu'au 6 mars 2018 à 17 heures, heure de Paris.

Le service d'inscription en ligne ainsi que les informations détaillées relatives à ces concours sont accessibles à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid54807/les-recrutements-des-secretaires-administratifs-de-classenormale>.

[lire la note de service](#)